

Annexe A – Utilisation des sols

Fait référence aux Sections 3.8 et 3.9

Utilisation des sols/secteur*	Modèle 1	%	Modèle 2	%	Modèle 3	%
Usages mixtes**	16,62 ha	12 %	17,45 ha	12,9 %	14,51 ha	10,9 %
Usage commercial	11,67 ha	8,4 %	11,64 ha	8,6 %	11,66 ha	8,7 %
Zone résidentielle de moyenne à haute densité	71,37 ha	51,7 %	54,32 ha	40,1 %	-	-
Zone résidentielle de faible à moyenne densité	28,24 ha	20,4 %	34,39 ha	25,4 %	-	-
Zone résidentielle de densité mixte	-	-	-	-	94,85 ha	70,6 %
Zone de parcs	7,06 ha	5,1 %	7,25 ha	5,3 %	10,24 ha	7,6 %
Écoles primaires	2,7 ha	2 %	2,44 ha	1,8 %	2,69 ha	2 %
Écoles secondaires	-	-	7,56 ha	5,6 %	-	-
Zone d'utilisation publique ou institutionnelle	0,49 ha	0,4 %	0,49 ha	0,4 %	0,49 ha	0,4 %
TOTAL	138,15 ha	100 %	135,54 ha	100 %	134,43 ha	100 %
Emplois	Modèle 1	-	Modèle 2	-	Modèle 3	-
Usages mixtes**	3 117	-	3 271	-	2 720	-
Commercial	992	-	990	-	991	-
Scolaire	25	-	50	-	25	-
À domicile	367	-	312	-	306	-
TOTAL ***	4 500	-	4 623	-	4 042	-
Unités résidentielles	Modèle 1	%	Modèle 2	%	Modèle 3	%
Usages mixtes**	249	7 %	262	8 %	218	7 %
Zone résidentielle de moyenne à haute densité	2 855	78 %	2 173	70 %	-	-
Zone	565	15 %	688	22 %	-	-

Unités résidentielles	Modèle 1	%	Modèle 2	%	Modèle 3	%
résidentielle de faible à moyenne densité						
Zone résidentielle de densité mixte	-	-	-	-	2 845	93 %
TOTAL****	3 669	100 %	3 122	100 %	3 063	100 %
DENSITÉ BRUTE TOTALE	35 unités/ha		34 unités/ha		31 unités/ha	

*Les superficies étant approximatives, leur somme peut ne pas correspondre à la surface totale des lieux, à cause de la présence de routes, de vides entre divers usages et de l'arrondissement des chiffres, etc.

**Les zones à usages mixtes possèdent 75 % d'immeubles commerciaux et de bureaux et 25 % d'immeubles résidentiels.

***Les zones à usages mixtes comptent 250 emplois par ha et les zones commerciales, 85 emplois par ha. Les emplois à domicile comptent pour 10 % des unités.

****Les zones à usage mixte comptent 60 unités par ha, les zones résidentielles de moyenne à haute densité, 40 unités par ha, les zones résidentielles de faible à moyenne densité, 20 unités par ha, et les zones résidentielles de densité mixte, 30 unités par ha.